

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 27 OCTOBRE 2021

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**CUNTRATTU DI FINANZIAMENTU DI U CENTRU GRATIS
D'INFURMAZIONI, DI VISTIGHERA È DI DIAGNOSTICU
DI A CULLITTIVITÀ DI CORSICA À TITULU DI U FONDU
D'INTARVINZIONI RIGHJUNALI (FIR) 2021**

**CONTRAT DE FINANCEMENT DU CENTRE GRATUIT
D'INFORMATION, DE DÉPISTAGE ET DE DIAGNOSTIC
(CEGIDD) DE LA COLLECTIVITÉ DE CORSE AU TITRE DU
FONDS D'INTERVENTION RÉGIONAL (FIR) 2021**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et de la Santé

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

La Collectivité de Corse exerce les missions de lutte contre les infections sexuellement transmissibles (IST).

Ces missions sont assurées par le centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic (CeGIDD) des infections par les virus de l'immunodéficience humaine, des hépatites virales et des IST.

Le CeGIDD assure gratuitement, de façon volontaire, anonymement ou non, la prévention, le dépistage, le diagnostic des virus VIH/sida, des hépatites virales A, B, C et de l'ensemble des IST. Le diagnostic biologique est effectué à partir des tests classiques (sanguins, gynécologiques, anaux), par auto-prélèvement pour les infections Chlamydia et gonocoque et/ou par les tests rapides d'orientation diagnostiques (TROD VIH, VHC).

Le patient bénéficie d'un accueil, d'un entretien personnalisé, d'une prise en charge médico-psycho-sociale et est accompagné dans son parcours de santé. Le patient peut bénéficier d'une prise en charge médicale et thérapeutique pour certaines IST « courantes », d'un traitement préventif pour les personnes très exposées au VIH et d'un traitement post contamination, il est également orienté si besoin pour une prise en charge spécialisée (hépatites et infection à VIH) vers les services compétents du centre hospitalier.

Des interventions dans et « hors les murs » (prévention, information, dépistage, éducation à la santé sexuelle) ont lieu hebdomadairement à la Maison d'arrêt d'Aiacciu, dans les collèges, les lycées, les LEP, certaines associations et auprès des publics cibles, les migrants, les hommes ayant des relations avec les hommes (HSH), les travailleurs saisonniers et les personnes vulnérables dans une démarche de santé globale (vaccinations, prévention des grossesses non désirées, violences sexuelles).

En application du Code de la santé publique, de l'article 71 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, et de l'arrêté du 26 novembre 2015 portant habilitation du CeGIDD par l'Agence Régionale de Santé (ARS), la Collectivité de Corse bénéficie, sur production du tableau récapitulatif de l'activité et d'un tableau de synthèse financier faisant état des dépenses conventionnées du CeGIDD, d'une subvention annuelle allouée au titre du Fonds d'Intervention Régional (FIR) dans le cadre de ses missions de lutte contre les IST.

En conséquence, il vous est proposé :

- d'approuver le contrat de financement au titre du FIR 2021 à conclure avec

l'ARS de Corse attribuant une subvention à la Collectivité de Corse d'un montant de 431 600 €, tel que figurant en annexe.

- de m'autoriser à signer l'ensemble des actes à intervenir.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.